

LA DIRECTION DE  
LA NORMALISATION,  
DE L'INFORMATION FINANCIÈRE  
ET DU FINANCEMENT

### Fermeture de SESAMM et déploiement de PERFORM

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) travaille actuellement sur la mise en place de la nouvelle prestation électronique de reddition financière des organismes municipaux (PERFORM) pour remplacer la prestation électronique SESAMM. Ce système est présentement utilisé pour remplir les formulaires du rapport financier et autres documents s'y rapportant aux fins de transmission au MAMH.

Afin d'amorcer le changement de prestation électronique, **le MAMH procédera à la fermeture de SESAMM le 15 mai 2022**, soit à l'échéance de la période de transmission des rapports financiers 2021. Veuillez noter que, pour assurer le maintien des services, cette fermeture est conditionnelle à la mise en service du nouveau système PERFORM.

Précisons qu'à terme, PERFORM offrira aux utilisateurs de nouvelles fonctionnalités; toutefois, son déploiement sera graduel.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre collaboration lors des différentes étapes requises pour l'implantation de PERFORM.

### Transfert des données saisies

Les données du rapport financier 2021 qui auront été saisies dans SESAMM et non transmises au MAMH avant sa fermeture seront automatiquement transférées dans PERFORM. Ainsi, un organisme municipal qui dépasserait la date limite de transmission pourra poursuivre la saisie des données de son rapport financier 2021 et sa transmission dans PERFORM.

Les organismes municipaux n'auront pas à transmettre de nouveau leur rapport financier de l'exercice 2021 s'il a déjà été transmis et attesté dans SESAMM.

### Dates limites de transmission des rapports

Le MAMH sollicite la collaboration des organismes municipaux et de leurs mandataires pour respecter les dates limites de transmission des rapports financiers 2021 et des autres documents financiers s'y rapportant.

#### Les dates limites sont :

- **15 avril 2022** pour les régies intermunicipales et les organismes publics de transport en commun;
- **15 mai 2022** pour les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines.

### Étapes à venir

L'équipe de la Direction de la normalisation, de l'information financière et du financement du MAMH demeure mobilisée afin de soutenir les organismes municipaux et leur mandataire lors de l'accomplissement de cet important exercice annuel ainsi que de répondre aux questions concernant la transition de SESAMM vers PERFORM.

### Au moment opportun, un courriel sera transmis au répondant municipal pour la gestion des accès dans le système PERFORM.

Nous vous rappelons que le répondant municipal est celui qui est désigné pilote municipal, responsable de la gestion des accès du système SESAMM dans votre organisation.

### Vous avez des questions?

Pour obtenir des renseignements ou apporter des commentaires, veuillez communiquer avec l'équipe de pilotage :

Par courriel : [information.financiere@mamh.gouv.qc.ca](mailto:information.financiere@mamh.gouv.qc.ca)

Par téléphone : 418 691 - 2010

Vous pouvez également consulter notre [Foire aux questions!](#)